

Demander en ligne un nouveau permis de conduire en cas de perte ou vol

Accéder au Service en ligne

Accessible avec FranceConnect ou avec vos **identifiants ANTS**. Si vous n'en avez pas, il vous est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice permet de faire une demande de permis de conduire en cas de **perte** ou de **vol**.

Préparez les éléments suivants pour faire la démarche :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile

Photo-signature numérique. Si vous souhaitez envoyer une photo d'identité au format papier, il vous est proposé, à la fin de la démarche, de télécharger et d'envoyer le formulaire de dépôt photo signature.

Si nécessaire, formulaire de l'avis médical cerfa n°14880 (demande de catégorie du groupe lourd, suite à une intervention chirurgicale ou si le titre de conduite est soumis à avis médical)

À la fin de la démarche en ligne, vous êtes dirigé vers une page pour payer le prix du nouveau permis.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00